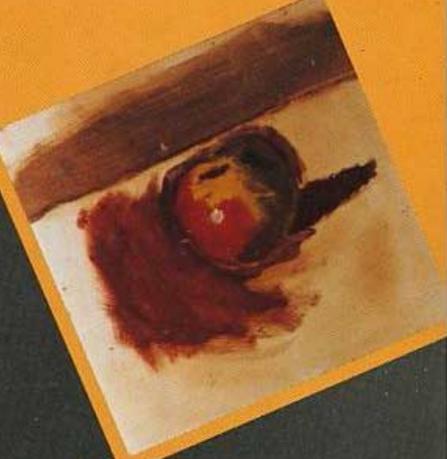
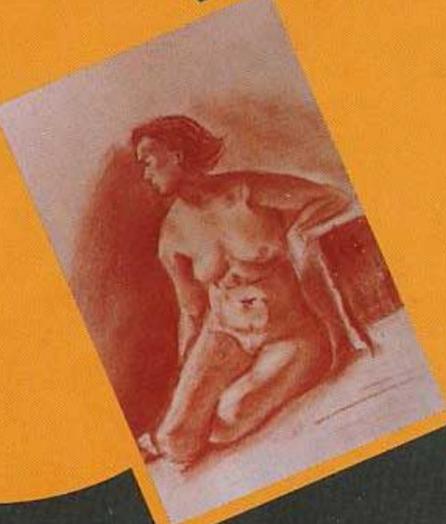
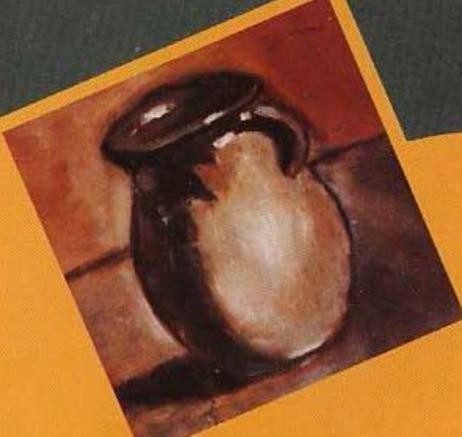
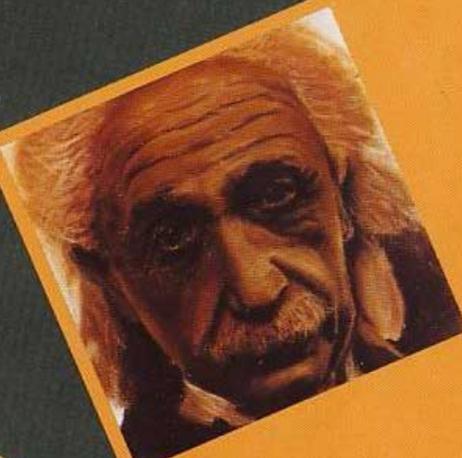
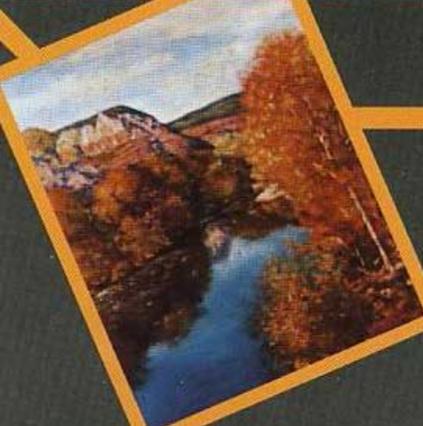


N°19

ISSN 0247 3119

LE POLYGONE

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'ATELIER DE FABRICATION DE TOULOUSE





La page de couverture est une mosaïque exécutée à partir d'œuvres de M. "RESILLE" auquel nous consacrons un article dans ce numéro.

« LE POLYGONE »

Journal de l'ATE

155, av. de Grande-Bretagne
31052 TOULOUSE CEDEX
Tél. 16 (61) 49.11.71

Trimestriel gratuit

Responsables de la Rédaction :

Raymond DESLANDES
Directeur de la Publication
Georges BROISE
Rédacteur en Chef

Assistés de :

Josy BARLET
Florent BRIDAULT
Jean BROISE
Jany COURRECH
Renaud DANGREMONT
Paulette HOUPLON
René PUJOL
Maurice VERGE

Dessins et maquette :

Gérard DUPIN
Jean-Claude GARDE

Liaison avec l'imprimeur :

Gilbert GRAUBY

Photographies :

ATE - USAT - Jacques LOUMAGNE
Andrée GOUZI

Secrétariat :

Jeanine DUCASSE
Poste Tél. 623

Réalisation :

IMPRIMERIE DOULADOURE
15, rue du Chant-du-Merle
31400 TOULOUSE
Tél. (61) 80.09.31

Tirage 3 200 exemplaires
N° 19
Dépôt légal : Avril 85

Copyright :

La reproduction même partielle des articles et illustrations du journal « LE POLYGONE » est interdite sauf accord préalable des responsables de la rédaction.



Membres de l'Union
des Journaux
et Journalistes
d'Entreprise de France
(U.J.J.E.F.)

• **NOUVELLES DES SERVICES**

| | |
|--------------------------|---|
| Du nouveau à l'ATE | 1 |
| Visites à l'ATE | 2 |
| La cantine | 4 |

• **INFORMATIONS**

| | |
|----------------------------|----|
| L'A.T.E.C. | 6 |
| Les artistes à l'ATE | 8 |
| Facture EDF | 11 |
| Concours 85 | 23 |

• **DÉTENTE**

| | |
|--------------------|----|
| Le champagne | 10 |
| Souvenirs | 10 |

• **VIE DE L'USAT**

| | |
|---------------------|----|
| Football | 12 |
| Pétanque | 12 |
| Tennis | 12 |
| Cyclotourisme | 13 |

• **LOISIRS**

| | |
|--------------------------|----|
| Les petits bateaux | 14 |
| Présence F | 15 |
| Vacances insolites | 20 |
| Jeux | 21 |

• **SOCIAL**

| | |
|----------------------------------|----|
| Informations aux retraités | 16 |
| Bibliothèque | 22 |

• **CARNET DU PERSONNEL**

24

DU NOUVEAU A L'ATE



Aménagement du croisement à l'abord du bâtiment 355.

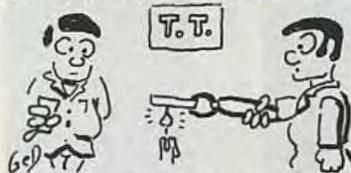
Local de traitements des effluents industriels.



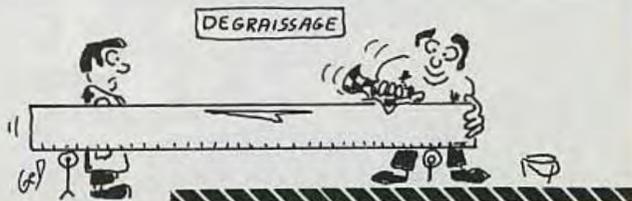
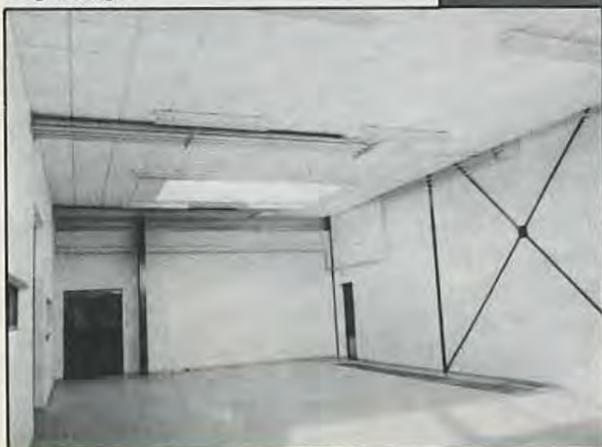
Renault Rodéo 5. Dérivée directement de la plate-forme de la Renault 4 GTL. Véhicule destiné au transport de petit matériel.



Ligier JS 10 Pick-up 4 temps diesel. Version bâchée. La publicité précise que ce véhicule peut être conduit par des chauffeurs débutants et possesseurs du permis de conduire simplifié délivré dès l'âge de 16 ans (code A4).



Vue générale de la salle de traitements thermiques de l'atelier central. Deux fours de traitement thermique sous vide vont y être implantés en plus de Deux fours conventionnels : un four de trempe et un four de revenu. Dans le même bâtiment, deux locaux abriteront l'un un four de dépôt de nitrure de titane actuellement en commande, l'autre une installation de dégraissage.



VISITES A L'ATE



Stagiaires de l'école de police de Lardenne les 8 et 22 novembre 1984.



Visite annuelle du siège du GIAT le 15 novembre 1984.



L'ingénieur général de l'Armement Lissonnet, directeur du SIAR, accompagné de l'ingénieur général de l'Armement Pommier, directeur régional du Sud-Ouest et de l'ingénieur général de l'Armement Thinat, chef de circonscription de Toulouse, le 15 février 1985.

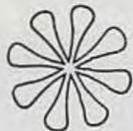
Le général de division Mathe, directeur de la STAT, accompagné du colonel Philippe, directeur adjoint, du colonel Beurtheref, chef du groupement aéroporté, et du colonel Boisel.



Groupe de participants de la DAT au stage de comptabilité le 15 novembre 1984.



Elèves du collège Saint-Thérèse
les 28 et 29 novembre.



Groupe de cadres du 24^e RIMA
de Caylus le 11 décembre 1984.



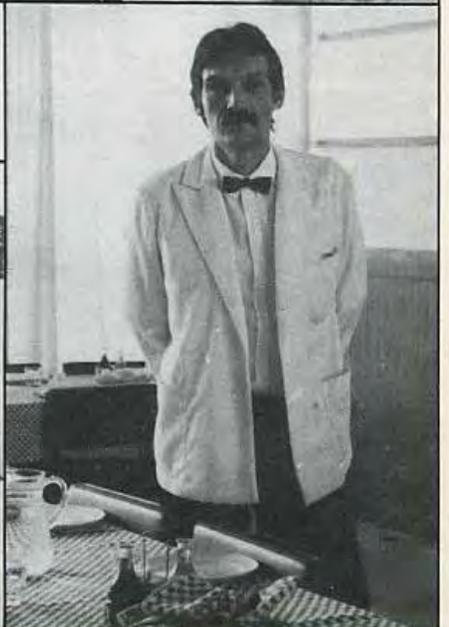
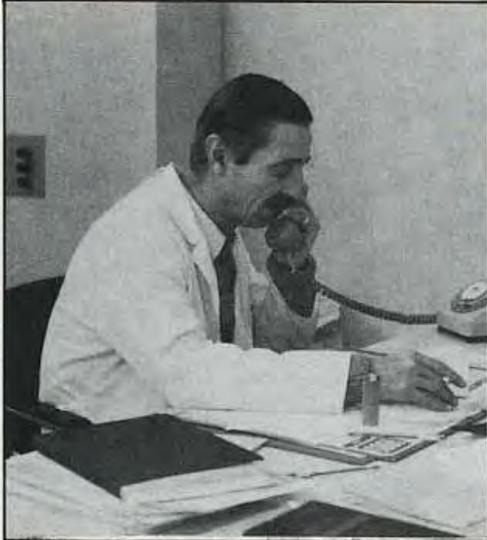
Elèves du collège Roland Garros
le 16 janvier 1985.

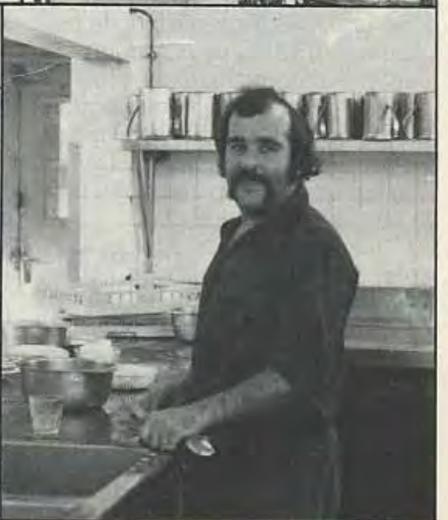
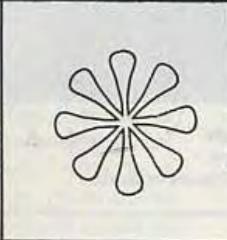


Elèves du collège Emilie de Rodat
le 26 février 1985.



Le Polygone vous présente les personnels de
la CANTINE





L'ATEC.



AUTOMATIC TEST EQUIPMENT CONTROL.

I. Généralités.

L'évolution récente de l'ATE dans les fabrications électroniques, dans des domaines particuliers comme l'électronique "blindés", a fait apparaître des besoins nouveaux aussi bien au niveau de la fabrication de ces sous-ensembles que de leur contrôle.

Jusqu'à présent ces matériels électroniques étaient contrôlés à l'aide des moyens spécifiques fabriqués à l'ATE et dénommés baies de contrôle automatique (BCA).

Il existe actuellement 5 BCA à l'ATE dont 4 en service et une au stade de la mise au point. De telles baies constituent l'outil le mieux approprié lorsque les séries sont importantes, mais elles sont très difficiles à amortir compte-tenu de leur spécificité, une baie par matériel et de leurs limites technologiques.

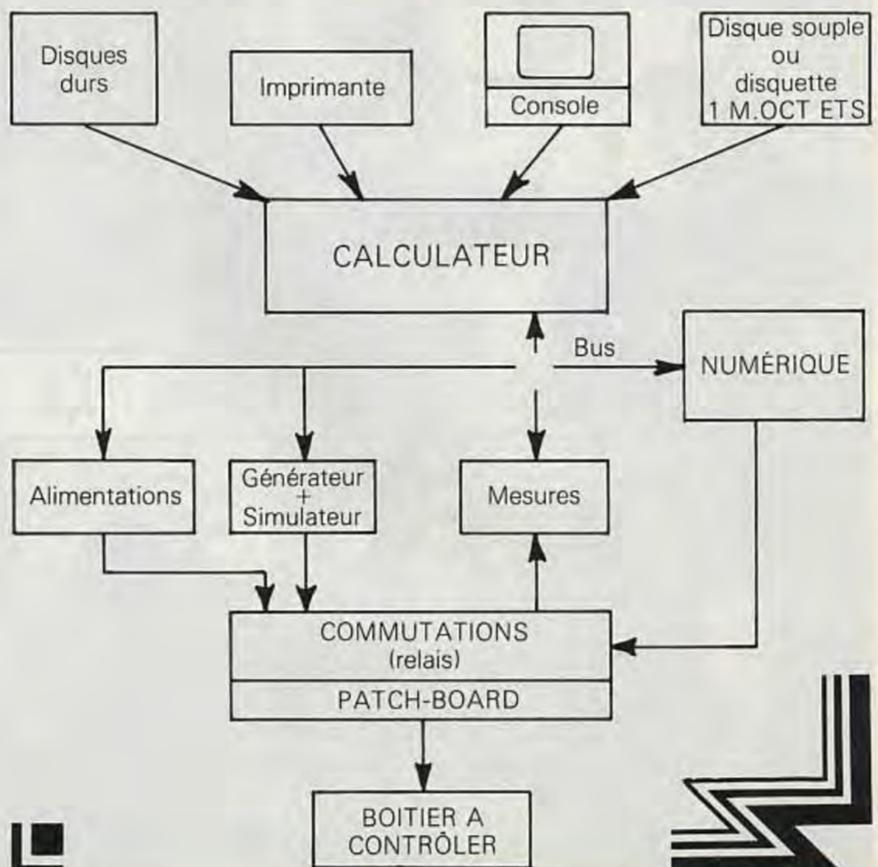
La complexité, la diversité des nouvelles fabrications ont rendu nécessaire l'acquisition d'un matériel plus coûteux, mais aussi plus universel. C'est ainsi que l'ATE a investi dans un système de test automatique programmable dont l'universalité, la puissance, la souplesse et la facilité d'utilisation ont permis de pallier aux lacunes des baies.

L'ATEC 5000, tel est son nom, est un système de test qui a été développé par l'Aérospatiale lors du programme AIRBUS pour permettre le contrôle automatique de tous les boîtiers électroniques qui entrent dans la composition de l'avion. L'ATEC 5000 a pour origine l'ATEC 4000 qui avait été mis au point pour le programme Concorde.

On remarquera l'analogie existant entre les boîtiers "blindés" et les boîtiers "avions", d'une part à cause de la sévérité des normes de fabrication et d'autre part à cause des technologies employées.



Station ATEC 5000 : — Console principale
— Console auxiliaire
— Imprimante 300 lignes/minutes



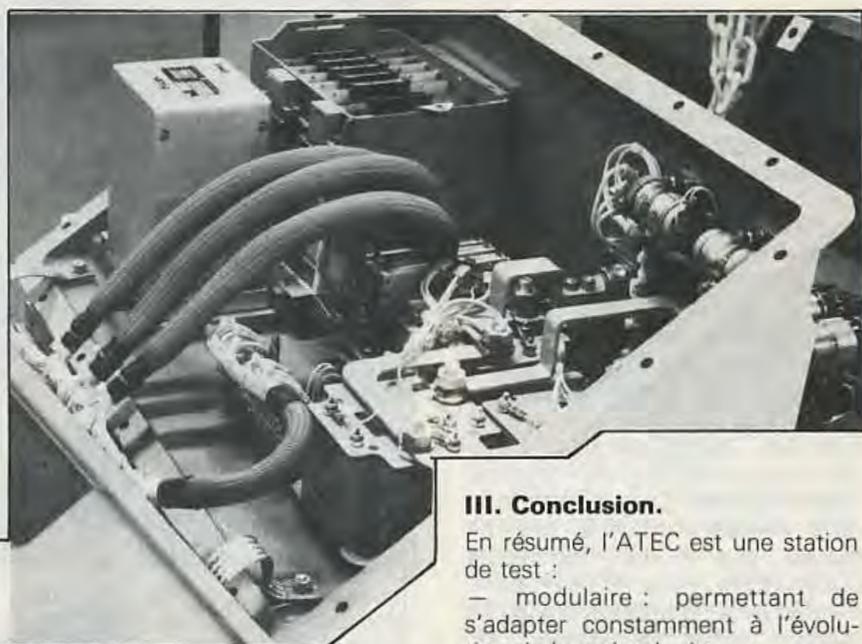
II. Description du système.

Le principe consiste à envoyer à l'aide de générateurs, de simulateurs et d'alimentation des signaux qui sont aiguillés grâce à des relais sur les différentes entrées du boîtier à contrôler et de relever en sortie les signaux obtenus correspondants, de les mettre en mémoire et de les comparer aux valeurs des spécifications de tests fournies par le constructeur.

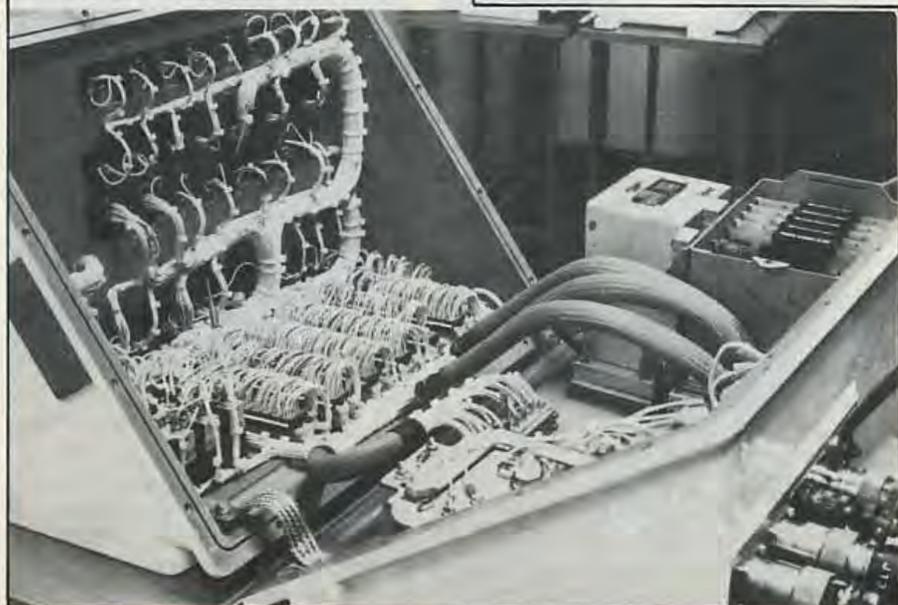
En somme l'ATEC vient de se substituer à l'environnement du boîtier dans le char, le contrôlant ainsi dans son fonctionnement réel d'où son nom de testeur fonctionnel. Toutes ces opérations (génération, aiguillage, mesure, mise en mémoire, comparaison, verdict) sont gérées par un ordinateur. Le programme de test est écrit conformément aux spécifications constructeur dans un langage informatique simple, mais puissant : l'ATOL 50 (adapté plus spécialement aux différentes ressources de la station de test) et enregistré sur disque. L'écriture, la saisie et la mise au point du programme sont effectuées par le service Méthodes. Il reste, pour l'opérateur du service contrôle à connecter le boîtier à tester au système, à introduire le disque correspondant et à lancer à l'aide du clavier l'exécution du programme. Un listing de contrôle est édité sur imprimante donnant les résultats de test et précisant à l'opérateur les anomalies rencontrées ainsi que les actions à entreprendre.



Boîtier électronique TS 90 (Tourelle SAGAIE).
432 mesures effectuées en 25 mm.



B11 complète (Tourelle T 105 MI).
190 mesures effectuées en 14 mm.



III. Conclusion.

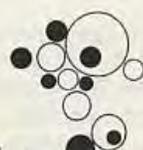
En résumé, l'ATEC est une station de test :

- modulaire : permettant de s'adapter constamment à l'évolution de la technologie;
- rapide : le test d'un boîtier n'excède pas quelques minutes;
- universelle : sans modification de configuration la station peut contrôler l'ensemble des fabrications électroniques actuelles de l'A.T.E.;
- puissant : grâce aux nombreuses ressources (appareils de génération et de mesure) qui l'équipent, l'ATEC peut contrôler les boîtiers ou les cartes dans leur fonctionnement réel;
- facilement utilisable : le langage est un langage mémorique simple à retenir et à écrire.

Toutes ces qualités font de l'ATEC un moyen de contrôle indispensable au secteur électronique parfaitement adapté aux fabrications actuelles et futures.

SELLIER.

Les artistes de l'ATÉ



toujours présents... ..

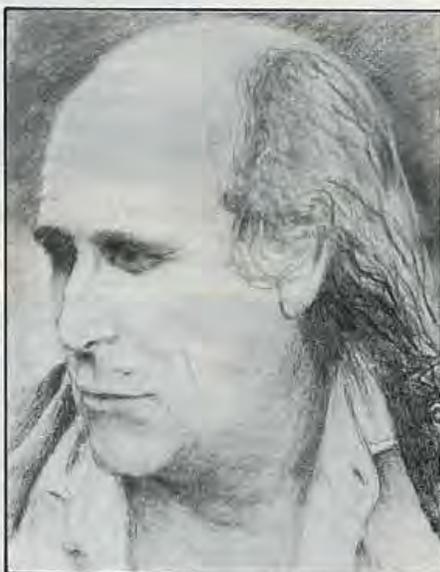
Les artistes sont toujours présents; l'un d'entre eux et non des moindres, aux talents multiples, inconnu des lecteurs jusqu'à présent, a cédé aux instances curieuses de l'équipe du polygone. Ne voulant pas décliner son identité, il sera nommé Monsieur X. Mais peut-être trouverez-vous qui se cache derrière cet anonymat.

— *Le Polygone* : Monsieur X, vous n'exposez pas vos croquis et vos tableaux, pourtant ils ne méritent peut être pas l'anonymat. Est-ce par égoïsme, par pudeur ou par manque de confiance en vous ?

— *Monsieur X* : Rien de tout cela. Simplement, je peins par plaisir, au gré de ma fantaisie et de mon bon vouloir. Je connais des périodes débordantes et des périodes totalement stériles. Actuellement, il y a 8 ans que je n'ai plus touché un pinceau ou un couteau. Il en résulte que mon "œuvre" se limite à une dizaine de toiles et à une cinquantaine de dessins. De plus, le style de cette période (mes 15-20 ans) ne répond plus à mes sentiments d'aujourd'hui, face à la nature. J'aurais ainsi l'impression d'exposer quelque chose de désuet, les œuvres d'un autre en quelque sorte.

— *Le Polygone* : Monsieur X avez-vous un style ?

— *Monsieur X* : Il n'y a que par le crayon, le fusain ou la sanguine que je m'exprime de la même façon depuis le début. Il existe une certaine continuité (je ne parlerai pas de style, le mot est trop pompeux), dans l'ensemble de mes croquis qui sont pour la plupart des portraits. J'ai toujours aimé le portrait, pour la difficulté que l'on éprouve à faire ressortir les sentiments et le caractère d'une personne. Il ne s'agit pas pour moi de reproduire la réalité fidèlement, mais de saisir dans le visage les traits (le sourire, le regard) qui font de cette personne un être à part.





donné pour la flûte, puis pour l'harmonica et enfin la guitare qui m'a séduit d'emblée. J'ai tout de suite senti que c'était l'instrument qui correspondait le plus à ma personnalité. C'est ainsi que je pratique la guitare depuis l'âge de 15 ans et que je lui reste fidèle encore aujourd'hui.

— *Le Polygone* : En fait la musique tient une grande place dans votre vie à l'heure actuelle, elle reste, elle demeure, au détriment de la peinture. Pourquoi ?

— *Monsieur X* : Il y a deux raisons à cela. La première est, comme je le disais à l'instant, qu'en peinture je traverse une période stérile où je me "cherche" un peu. La seconde, plus matérielle, est tout simplement un problème de temps. Il faut éviter de se disperser, et il est plus bénéfique de se consacrer à une seule activité. Tout naturellement, l'élue a été la musique. C'est par elle que j'exprime mes sentiments les plus profonds. Mais le démon de la peinture me hante toujours et il me tarde de reprendre un jour, quand j'aurai plus de disponibilité, mes pinceaux, mes tubes et mon chevalet.

— *Le Polygone* : Voilà un côté artistique, inconnu des lecteurs, mais vous avez bien d'autres cordes à votre arc et notamment des activités sportives. Mais, entre certains sports et l'art, la frontière est bien difficile à tracer ?

— *Monsieur X* : Il est vrai que j'ai pratiqué et que je pratique beaucoup de sports; bien sûr pour le goût de l'effort mais aussi pour la beauté de certains d'entre-eux. Par exemple : le karaté (art martial), le ski de fond pour cette recherche de la perfection dans le mouvement, pour la beauté du geste, la souplesse, la chorégraphie presque que l'on retrouve dans la danse. Surtout, pour cette quête de l'absolu qui est chère à tout être et qui demande à chacun d'entre nous de se surpasser, d'aller au-delà de soi-même.

En cela, je pense être comme la majorité des humains, j'ai des passions et j'essaie de les assouvir, mais rassurez-vous je n'ai rien d'un génie, cela se saurait !!!...

— *Le Polygone* : Monsieur X, votre identité n'est plus un secret. Maintenant pour les lecteurs, bas les masques!

Merci Monsieur RESILLE !...

Encore une énigme...

(Les non doués en anagramme, s'abstenir !)

— *Le Polygone* : Pourquoi utilisez-vous différentes techniques (le pastel, le fusain, la sanguine) pour un même style de dessin ?

— *Monsieur X* : Il faudrait autant de techniques que de visages. Par exemple, le fusain brut et grossier correspond tout à fait aux faces burinées et ridées des vieillards, le fusain estompé pour des visages plus jeunes, le pastel et la sanguine pour exprimer la pureté et la finesse des traits des visages de femmes ou d'enfants.

— *Le Polygone* : Vous parlez beaucoup de portrait et de dessin, mais en peinture quelles sont vos sources d'inspiration ?

— *Monsieur X* : Ayant passé une bonne partie de mon existence à la campagne, en contact direct avec la nature, j'ai toujours eu envie de fixer sur une toile ce que je ressentais face à la beauté de la

"création" non par excès de romantisme, mais plutôt par amour des couleurs et des harmonies au gré des saisons. Celle que j'ai toujours préférée est l'automne. Pour la féerie des couleurs : les bruns, les ocres, les rouges, pour les contrastes violents entre la forêt qui s'enflamme et l'herbe encore verte, pour le bleu du ciel d'un reste d'été et l'orange des feuillages. La majorité de mes paysages ont comme source d'inspiration l'automne, la forêt et l'eau.

— *Le Polygone* : La peinture, le dessin, mais encore !

— *Monsieur X* : J'ai toujours mené de front plusieurs activités : c'est mon tempérament, je me passionne pour tout. Ainsi depuis l'âge de 5 ans, j'ai joué de plusieurs instruments très hétéroclites. J'ai commencé par l'accordéon, tout simplement parce que mon père jouait de l'accordéon, je l'ai vite aban-

LE CHAMPAGNE



L'histoire du champagne est associée à un événement vieux d'environ 100 millions d'années au début de l'époque tertiaire, lorsque la mer qui occupe le Bassin Parisien s'assèche. Sur les bords et sur une surface de 300 km², la couche de craie affleure. Cette couche d'environ 500 m de profondeur, recouverte de limon de 40 cm d'épaisseur, donne la terre de champagne chaude, bien drainée.

La vigne est cultivée très tôt dans cette région, le vin a la réputation de "picoter" et surtout de "bouillonner" en donnant des bulles explosives car sa fermentation est arrêtée par l'hiver précoce. En 1668, un moine bénédictin Pierre PERIGNON, économiste de l'Abbaye d'Hautvillier, eut l'idée de remplacer les chevilles de bois, entourées de chanvre et imbibées d'huile, qui fermaient les bouteilles par des bouchons en liège qu'il peut ficeler, stoppant ainsi la fermentation au moment où le vin a le meilleur goût. Le vin est fabriqué avec 2/3 de raisins noirs peu agréables au goût et 1/3 de raisins blancs. Pour que les raisins noirs ne colorent pas le mélange, on les recueille dans des petites paniers perforés et on les épluche en éliminant les grains verts ou pourris.

La vendange est pressée, au maximum 4 à 5 heures après la cueillette pour éviter la coloration, 24 heures sur 24. Le jus est laissé à décanter une demi-journée pour le débarrasser de ses impuretés, puis il est versé dans des fûts de bois ou dans de grandes cuves en acier où il fermente, sous l'action de levures. A la fin de l'hiver, le vin est "refroidi" afin d'arrêter la fermentation. Il est alors prêt à être mélangé avec d'autres crus. Il ne sera cependant millésimé que si ceux-ci sont de la même année. C'est la raison pour laquelle seules les bonnes années sont millésimées.

Le vin est mis en bouteilles pour la "prise de mousse" en lui ajoutant une liqueur de sucre et de levures. Les bouteilles sont mises pendant un mois dans des caves de craie à la température de 10°. Le champagne ordinaire est conservé 1 an, le millésimé 3 ans.

Un dépôt se forme. Pour l'expulser il faut pratiquer "le remuage" et le "dégorgage". Les bouteilles sont remuées durant une période de 1 à 3 mois, de 1/4 ou 1/8 de tour par jour, par un remueur qui peut opérer sur 50 000 bouteilles par jour. Le dépôt est chassé en ouvrant la bouteille. L'espace libre est rempli avec une liqueur de sucre de canne, le

Les bouteilles :

Quart ou piccolo :
20 cl ou 18,75 cl;
Demi : 37,5 cl;
Médium : 60 cl;
Bouteille normale : 75 cl;
Magnum : 2 bouteilles de 75 cl;
Jeroboam : 4 bouteilles;
Réhoboam : 6 bouteilles;
Mathusalem : 8 bouteilles;
Salmanazar : 12 bouteilles;
Balthazar : 16 bouteilles;
Nabuchodonosor : 20 bouteilles.

Seules les bouteilles jusqu'au Magnum compris sont soumises à la prise de mousse, toutes les autres sont obtenues par transvasement.

brut très peu sucré, le sec et le demi-sec de plus en plus sucré.
A vos flûtes, pour goûter ce vin béni des Dieux.

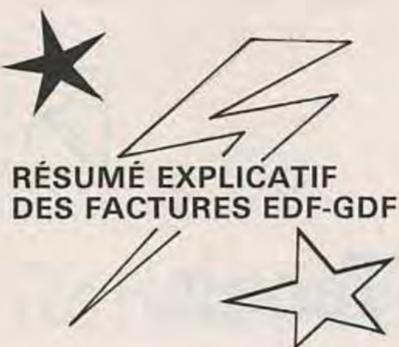
Claude CROS



Souvenirs souvenirs .

Sortie des anciens apprentis.
Lac d'Oredon, 1951.





RÉSUMÉ EXPLICATIF DES FACTURES EDF-GDF

La facture que l'on reçoit à domicile, se divise en trois grandes parties que nous allons essayer de déchiffrer.

En partant de la gauche, nous trouvons en premier un code composé d'une lettre (E pour électricité, G pour le gaz), suivie de trois chiffres (exemple : 015) formant le code du tarif appliqué à l'abonnement que l'on a choisi. Celui-ci est fonction de la puissance que l'on désire;

cette puissance est traduite à la colonne suivante par les lettres M - C - G ou les nombres 12 - 15 - 18, ce qui regroupe les abonnements domestiques les plus courants. Viennent ensuite les relevés du ou des compteurs; l'ancien relevé (généralement 4 mois plus tôt) et le nouveau; la différence entre ces deux nombres donne la consommation enregistrée que l'on multiplie par un coefficient de l, pour le gaz (compteur en mètre cubes) c'est 10,87.

La partie la plus intéressante est sans nul doute la troisième car elle nous indique toutes les sommes que nous allons devoir acquitter. Tout d'abord, le montant des consommations, puis celui de l'abonnement pour 4 mois, puis la T.V.A. sur l'ensemble au taux de 18,60% (sauf pour la Corse, 7,92%). Une autre colonne, à droite en bas est

marquée "taxes locales", c'est une taxe supplémentaire, généralement de 12%, prélevée au profit de communes et départements. En résumé, les factures sont souvent élevées, car une partie importante est concernée par l'abonnement et les taxes.

Les abonnements valent hors taxe et par an de 192 F, pour le plus petit, à 2.265,36 F pour un des plus élevés; on voit l'intérêt d'avoir un abonnement bien adapté à notre consommation. Prenons un exemple : une maison "tout électrique" a un abonnement 18 KW avec "tarif heures creuses" (la nuit). Pour une consommation de 2.000 KW de jour et 1.000 KW de nuit, la facture s'élèvera à 2.457,36 F, soit 1.161,70 F de consommation, 755,12 F d'abonnement (4 mois) et 540,54 F de taxes.

| LES TRUITE DE FRANCE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|-----------------------------------|----------|----------|------------|-------|--------|--------|--------|-------|------------|-----|------|-----|-------|------|------|--|--|---|--|--|--|--|--------|-------|-------|--|--|--|------|------|----------|------|-----|-------|------|------|--|--|---|--|--|--|--|-------|-------|-------|--|--|--|--|--|-------|------|-------|--------|-------|--------|--------|--------|
| VOTRE SERVICE LOCAL EDF GDF | TOULOUSE VILLE SCE CLIENTELE BP 400 31008 TOULOUSE CEDEX | 816 402 130 142 | 27 12 84 | 11 01 85 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TEL. RENSEIGNEMENTS | 23 11 00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TEL. DÉMARCHES CLIENTÈLES | 23 23 23 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TEL. DIVISIONS | 23 22 22 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | AV DE GRANDE BRETAGNE TOULOUSE | | | A 133 4232 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1"> <tr> <td>E013M</td> <td>1918719722</td> <td>100</td> <td>5445</td> <td>535</td> <td>29131</td> <td>5440</td> <td>6430</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="5">DEDUCTION DES MONTANTS ESTIMES ANTERIEURS</td> <td>-12000</td> <td>-2720</td> <td>-2738</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>G711</td> <td>3548</td> <td>36171091</td> <td>2649</td> <td>753</td> <td>19947</td> <td>6923</td> <td>4998</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="5">DEDUCTION DES MONTANTS ESTIMES ANTERIEURS</td> <td>-9000</td> <td>-3413</td> <td>-2309</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>41001</td> <td>3319</td> <td>31868</td> <td>-17458</td> <td>-1413</td> <td>-14722</td> <td>-33593</td> <td>425,95</td> </tr> </table> | | | | | | | | | | E013M | 1918719722 | 100 | 5445 | 535 | 29131 | 5440 | 6430 | | | DEDUCTION DES MONTANTS ESTIMES ANTERIEURS | | | | | -12000 | -2720 | -2738 | | | | G711 | 3548 | 36171091 | 2649 | 753 | 19947 | 6923 | 4998 | | | DEDUCTION DES MONTANTS ESTIMES ANTERIEURS | | | | | -9000 | -3413 | -2309 | | | | | | 41001 | 3319 | 31868 | -17458 | -1413 | -14722 | -33593 | 425,95 |
| E013M | 1918719722 | 100 | 5445 | 535 | 29131 | 5440 | 6430 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| DEDUCTION DES MONTANTS ESTIMES ANTERIEURS | | | | | -12000 | -2720 | -2738 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| G711 | 3548 | 36171091 | 2649 | 753 | 19947 | 6923 | 4998 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| DEDUCTION DES MONTANTS ESTIMES ANTERIEURS | | | | | -9000 | -3413 | -2309 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 41001 | 3319 | 31868 | -17458 | -1413 | -14722 | -33593 | 425,95 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |



Sortie des anciens apprentis.
Luchon, juin 1950.





Football



La mi-saison 84/85 est atteinte, et un premier bilan peut être fait sur l'activité de la section football. Celui-ci est très satisfaisant. L'incorporation de quelques jeunes et le retour d'anciens a permis de mieux structurer l'équipe, de pouvoir pallier à des blessures ou indisponibilités sans diminuer le potentiel de l'ensemble.

Amical :

Trois rencontres disputées victorieusement contre Lespinasse, Lévi-gnac et Ax-les-Thermes.

Championnat corporatif :

Après 10 rencontres, 4 victoires, 5 nuls et 1 défaite, l'USAT occupe la 3^e place de la poule d'honneur.

Coupe nationale corporative :

Battu par les municipaux de Toulouse au 2^e tour après avoir éliminé Ruggiéri.

Coupe régionale corporative :

L'équipe reste qualifiée pour le 5^e tour de la coupe.

Coupe nationale militaire :

Victoire 3/0 en 16^e de finale sur l'ASEA Toulouse, puis 2/1 en 1/8^e de finale contre 127 RI de Brive à Brive. Notre prochain adversaire devant être la Marine de Paris.

Challenge militaire :

2 victoires face à Auch 9/0 et 10/5, ainsi que 2/0 puis 3/1 contre ASEAT nous qualifient au niveau régional.



Pétanque

A l'heure où vous lirez ces lignes, l'année 1984 sera terminée, ainsi qu'une saison de pétanque qui, pour nos joueurs, n'aura pas été infructueuse : 6 coupes et bon nombre de résultats flatteurs ont récompensé les efforts de toute la section.

Les derniers résultats connus :

- Concours de l'Espérance : Chérubin - Ladet - Roque (vainqueur au repêchage).
- Concours de St-Simon : Larroque - Moreno - Chérubin (vainqueur au repêchage).
- Concours Cité Cépière : Boularès (dit Jean-Marie) - Fabresse - Larroque (vainqueur du concours).

A l'Assemblée Générale du 16.10.84, les sociétaires ont élu leur nouveau bureau pour la saison 1985 et tracé les grandes lignes de leurs activités.

Le bureau élu est ainsi composé :

- Président : Albert Bertin
- Vice-Président : Fernand Dubor
- Secrétaire : François Fabresse
- Secrétaire adjoint : Jean-Luc Foulche

Trésorier : Robert Blanque
Trésorier adjoint : Raymond Cazajou
Délégué des vétérans : Louis Darbas
Commission : J.-Claude Garrigues
Nous invitons tous les passionnés de pétanque, jeunes et moins jeunes, à se faire connaître et à venir grossir les rangs de notre section. Tous renseignements leur seront donnés au foyer de l'USAT par le bureau de la section.

F. FABRESSE.



Tennis

CLASSEMENT F.F.T. 1985

Licenciés USAT

- 15/5 Broise Eric
- 30 Carrera Michèle
- 30 Mauret Philippe
- 30/1 Furcy Bernard
- 30/1 Moraux Alain
- 30/1 Saffon Gilbert
- 30/2 Abbal Alain
- 30/2 Barbier Serge
- 30/2 Batlle Simon
- 30/2 Boissard J.-P.
- 30/2 Bonnet J.-Cl.
- 30/2 Broise Marc
- 30/2 Macias Christian
- 30/3 Abbal Danielle
- 30/3 Cordonnier Joëlle
- 30/3 Baby J.-Philippe
- 30/3 Lovisetto Gérard
- 30/3 Pujol Jean
- 30/4 Boissard Mireille
- 30/4 Picq Danielle
- 30/4 Bastie Michel
- 30/4 Dauga Olivier
- 30/4 Demai Claude



Non licenciés USAT

- 3/6 Barbier Marc
- 15/2 Planet Laurence
- 15/3 Valleau Florence
- 30 Cuq Bernard
- 30/1 Faure Robert
- 30/1 Maurin Henri
- 30/2 Vassal Danielle
- 30/3 Vassal Jacques
- 30/4 Heyraud Louis



Randonnée pour cyclotouristes

A Daniel que la maladie a retenu au chaud.

8 heures, une brume printanière jette un flou sur la plaine et barre les versants. Frileusement enserrés dans leurs tenues hivernales, trois "cyclos" pédalent à bon train. Peu de paroles, ils ont l'esprit préoccupé par leur doigts gourds, leurs pieds glacés, leurs muscles durs comme du bois que même la petite côte de Pailhès n'a pas pu réchauffer. Artigat, cher à Martin Guerre, est passée dans l'indifférence. Sabarat, nous abandonnons la vallée de la Lèze pour celle de l'Arize. Au sortir de la grotte du Mas d'Azil, l'arrêt casse-croûte est apprécié de tous. Nos moteurs ont besoin de combustible car le reste du parcours est tourmenté. Le café chaud et les diverses friandises remontent le moral. Les langues se délient. Saluée de tous, une jeune et jolie "cyclote" arrive.

La brume s'estompant, le soleil entre en scène, timidement. Le rideau est levé. Il est temps de partir.

Essayant de contenir un brusque démarrage de la blonde "cyclote", Olivier nous a laissé pour un temps. Deux amis du Lauragais l'ont remplacé. Mais leur coup de pédale est trop rapide pour nous. Ils nous abandonneront dans les premières pentes du massif de l'Arize, non loin de la Cuillère. Dans l'ascension, pas besoin pour moi de suivre Pierrot et Olivier qui éprouvent toujours le besoin d'avoir une demi roue d'avance sur quelqu'un. Aux difficultés de la pente s'ajoute un très mauvais état de la chaussée.



C'est presque un chemin muletier. Nous louvoyons entre les trous, la boue, les débris de bois de toutes sortes. Je monte seul. Ce n'est pas que j'ai fait vœu de solitude mais, en montagne, chacun monte suivant ses possibilités. Certains s'invectivent tout haut, d'autres ahanent bruyamment. Moi, je reste silencieux, je regarde et j'écoute, luttant contre moi. C'est une affaire entre elle et moi. Au fur et à mesure de l'ascension, l'air est plus vif, la bise plus tranchante, de-ci de-là, quelques flocons. Maintenant, la route est toute blanche. Les dernières boucles se font difficilement, il faut doser l'effort sans quoi la roue arrière chasse. J'aperçois à nouveaux mes deux amis. Ils m'attendent. Il était temps, mes poumons, tels deux soufflets de forge, sont prêts à exploser. Je mets pied à terre. Je ne peux leur répondre, je récupère. Le paysage est grandiose. La neige a figé les premières violettes qui étaient sorties, annonçant le printemps. Personne n'est venu abîmer le spectacle. Ici, peu de pollution pour venir le salir. Nous repartons prudemment, l'équilibre est précaire, les freins inexistant. Le tapis blanc défilera sous nos roues toutes les crêtes jusqu'au col des Marrous. C'est maintenant la descente par "la route verte" rapide et sinueuse ! Nos machines ne demandent qu'à s'emballer, il faut les retenir, les maîtriser.

Un attroupement, quelques vélos, c'est le terrain de camping de La Bastide de Serrou que les organisateurs ont choisi pour dresser le buffet froid. Charcuteries, fromages, friandises, tout est bon pour colmater le creux de nos estomacs. L'ambiance est chaleureuse, des amitiés se créent, d'autres se consolident. Cette petite fête ne demande qu'à se prolonger, mais nous ne sommes pas arrivés et, aux dires des anciens, le reste du parcours est agrémenté de trois côtes sévères. Nous repartons. Au départ, mes muscles inférieurs renaclent puis s'enhardissent jusqu'à un démarrage dans la côte d'Aron, pas loin du lac de Mondely. Mauvais moment, Olivier trouve un prétexte pour ne pas suivre... il crève... à la roue arrière bien sûr. Cet intermède nous permet de profiter un peu plus de la nature qui nous entoure. Quel contraste depuis ce matin, quelles couleurs. Ici, le printemps a définitivement imposé sa loi. La côte de Martet passée, l'arrivée n'est pas loin. Une erreur dans l'interprétation d'un fléchage nous impose une côte de plus.

Nous voici revenu au point de départ. Quelle journée; elle clôtura ma première année de "cyclo", mes premiers cols.

Bientôt, Bordeaux-Paris... mais, c'est une autre histoire.

Nous étions trois "cyclos". D'autres auraient pu être là.

ALAIN.



Les petits bateaux



Il était un petit navire qui n'avait ja-
mais navigué, ohé ! ohé !

La passion de tout ce qui flotte
m'est venue très jeune. Après être
passé de la barque taillée dans
l'écorce de sapin à l'aide d'un canif
au coup de main donné à des amis
modélistes, je me suis lancé seul
dans la fabrication de maquettes
navigantes, puis d'exposition. Au
début, les plans étaient simples
mais très incomplets, les outils rudi-
mentaires, cependant ces inconvé-
nients m'ont permis de progresser
en m'obligeant à réfléchir très sou-
vent afin de résoudre les petits pro-
blèmes que je rencontrais. C'est
pour ces raisons que je ne recom-
mande jamais les boîtes de maquet-
tes en kit pour ce qui concerne les
bateaux; celles-ci n'apportant pas
l'expérience et les satisfactions sou-
haitées. Maintenant, je ne travaille
que sur plans du Musée de la
Marine de Paris, plans très détaillés

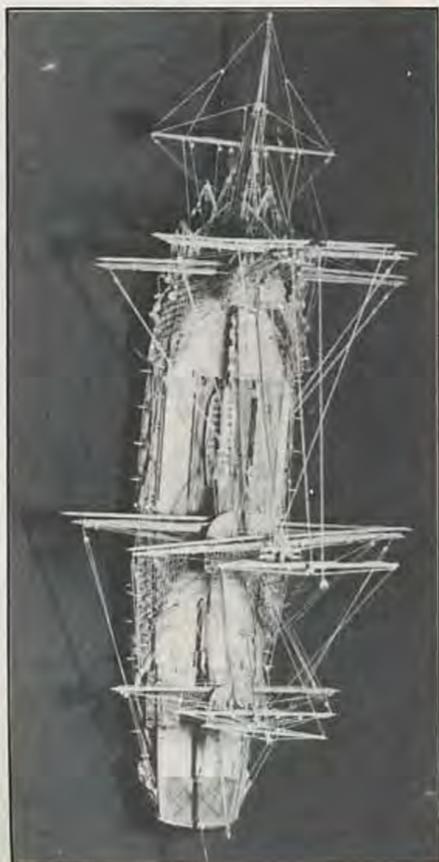
accompagnés de photos et d'une
nomenclature. Il ne faut pas s'affo-
ler en voyant cette forêt de poulies
et cordages. Il faut étudier la
manœuvre élément par élément, de
la quille jusqu'aux oriflammes, sans
s'occuper de l'ensemble sinon on
risque de tout mélanger.

Le modélisme étant un travail de
précision, il faut, si l'on veut réussir
une belle maquette, oublier la
notion de temps; ne travailler que
lorsqu'on le désire quel que soit le
degré d'avancement des travaux. Il
m'est arrivé de laisser un chantier
pendant deux ou trois mois puis de
le reprendre brutalement.



un léger roulis, un léger tangage,
s'endorment heureux, aux sons des
tambourins, dans le parfum des
îles, et... c'est le réveil !
Bon courage à tous.

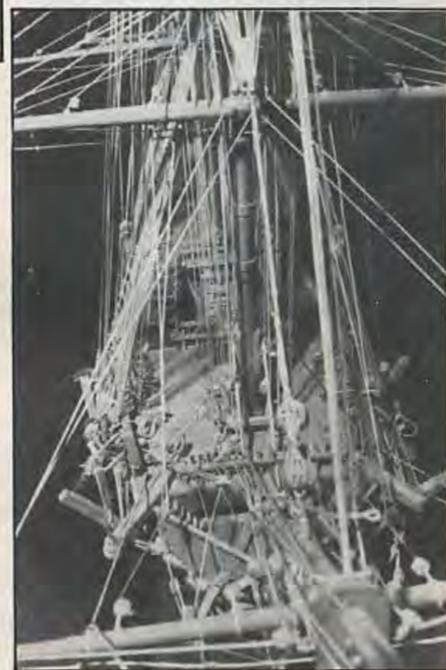
SERO.



Autre recette pour bien réussir une
maquette, c'est de ne pas hésiter,
lorsqu'un travail que vous venez
d'effectuer vous semble moyen, à
le recommencer. La joie éprouvée
par la suite couvrira très rapidement
la déception du début et le temps
perdu. A titre d'exemple, il m'est
arrivé de recommencer trois fois
une coque de bateau pratiquement
terminée dont une fois en cours de
ponçage.

Alors ne désespérez pas si tout ne
va pas comme vous le souhaitez,
vos petits problèmes finiront bien
par être résolus et alors vous goûte-
rez aux joies du travail bien fait lors-
que votre maquette sera exposée
dans un coin du salon.

Oh ! Combien de marins, combien
de capitaines, qui sont partis pour
des courses lointaines, bercés par



PRESENCE



A VOUS MESDEMOISELLES

Un œil dur et froid, une clope entre les dents, des cheveux courts collés, une mèche oubliée, une boucle à l'oreille, une chaîne autour du cou, un coup de rasoir fainéant et capricieux, une chemise à papa largement ouverte sur un torse lisse et maigrichon, un blouson deux fois trop grand, un pantalon trop court et étriqué aux chevilles. Ajouter à cela les chaussures de coureur cycliste et vous aurez le nouveau look de Super Man 85.

Mais attention, minettes, ce n'est pas tout, il vous ravira de récits fantastiques, il saura raconter les horreurs du monde moderne. Une meule vous livrera tous ses secrets, du pot détente au guidon, la mécanique sera votre régal journalier. Pour arranger votre chevelure, il vous coiffera élégamment d'un casque et vous emportera à califourchon sur son engin pétaradant, savourer les délices d'un hamburger et d'une frite.

Et surtout, ne râlez pas, soyez émerveillées devant son manque de galanterie et de politesse. Tout cela est dépassé, il saura vous apostropher, il vous invitera, mais la femme se voulant l'égale de l'homme, elle saura le rester et règlera les frais "moitié, moitié" !...



Loin du Quai des Brumes ou d'un balcon, il aura quelques mots tendres du style : "Salut, toi, t'es chouette, je t'emmène becter au Mac Do, avec 15 balles on s'en tire, et ensuite j'ai envie de voir le cross à Candy. C'est super, tu verras. Mais, tes sapes ne vont pas. Mets toi crado, ce sera mieux. Avertis tes vieux que tu auras une plombe de retard... Je t'attends jusqu'à midi, pas plus, Tchao..."

Loin des mandolines ou des symphonies et du bel canto, il beuglera dans un micro deux ou trois mots d'anglais, une guitare à la main et un bon nombre de décibels dans les amplis, et ce sera du hard qui cognera à vos tympans, quand vous lui prêterez attention ! Sinon un walk-man sur les oreilles, il se protégera de vos raisonnements stupides en se déhanchant sur le pavé.

Vous attendrez les mots d'amour... en vain.

Ne lui chuchotez pas de beaux serments ! Criez-les sur des cassettes, vous aurez peut-être la chance d'être entendues...

Et ce superman devant lequel vous vous pâmez n'est pas un loubard, n'est pas un zonard, c'est un homme à la pointe de ses 18 ans. Celui que vous voulez, celui que vous désirez, celui que vous vous disputez, vous le confortez dans son égoïsme, vous le copiez dans ses fantaisies vestimentaires. Vous tenez ainsi à être son égale, vous voulez être encore plus fortes.

Oui, Mesdemoiselles, le romantisme n'est plus, il a été... et le monde est renversé... Alors, pas de regrets... Cet homme vous l'avez placé sur un piédestal, et cela lui plaît...

Donc, minettes, il vous reste à proposer, et super macho 85 disposera...

A VOS MARMITES

CONFITURE D'ORANGE

Pour 1 kg d'oranges navel, on utilisera 1,7 litre d'eau, 1,4 kg de sucre et 2 sachets de « vitpris », ce qui permettra d'obtenir 3 kg de confiture.

L'eau ne présente pas que l'avantage d'augmenter le volume final à peu de frais. Elle est nécessaire pour adoucir la confiture qui sera ainsi parfumée, sans trop. La réalisation se déroulera sur trois jours.

Premier jour : laver les oranges en les frottant afin d'éliminer les produits de traitement qui pourraient subsister. Ne pas les peler. Les couper en petits morceaux ou en fines rondelles qu'il faudra laisser macérer dans l'eau, pendant 24 heures. On utilisera un récipient en aluminium muni d'un couvercle. Le cuire est proscrit en raison des risques de formation d'oxyde de cuivre dangereux.

Deuxième jour : faire cuire le tout, oranges et eau, à feu doux, pendant une heure, ajouter 1,3 kg de sucre et continuer la cuisson pendant une demi-heure. Laisser refroidir. Pendant toutes ces opérations, le récipient sera toujours couvert.

Troisième jour : faire cuire à nouveau pendant une demi-heure. Ajouter le « vitpris » qui aura été mélangé aux 100 gr de sucre restant. Faire bouillir à grand feu pendant 10 mn puis mettre en pot. La confiture ne « file » pas avant de la mettre en pot mais elle deviendra suffisamment consistante par la suite.

Nota : on peut utiliser les pots provenant de la confiture que l'on achète dans le commerce. La confiture sera versée dedans dès la fin de la cuisson et le couvercle sera vissé aussitôt. En se refroidissant, l'air diminuera de volume et le vide relatif en résultant collera énergiquement le couvercle.

Une petite astuce : utilisez un entonnoir à boudin pour transvaser la confiture dans les pots. Cela vous évitera d'en répandre sur le bord et à l'extérieur du pot.

Informations aux retraités .

I. INFORMATIONS SERVICE DU PERSONNEL

Où s'adresser au moment de constituer un dossier de pension de réversion ?

Si votre conjoint était ouvrier d'Etat ou fonctionnaire, vous devez vous adresser au service du personnel (bureau des pensions) de l'Atelier de Fabrication.

Ce service vous remettra :

Pour les ouvriers de l'Etat :

- une liste des pièces à fournir pour la constitution de votre dossier de pension de réversion;
- Dès que ces documents sont en votre possession, et après avoir bien vérifié que les noms, prénoms et dates sont corrects, vous prenez rendez-vous au poste 338,
- votre dossier est établi et adressé au service des pensions de La Rochelle par les soins de l'Atelier de Fabrication.

Si votre conjoint était fonctionnaire :

Vous procédez de la même manière. C'est le bureau des pensions de l'Atelier de Fabrication qui constitue pour vous votre dossier de réversion.

Le dossier est un peu différent et une partie doit être adressée à la Trésorerie Générale de Toulouse.

Le détail de cette procédure vous est indiqué au moment de la constitution du dossier.



II. INFORMATIONS SERVICE SOCIAL

Informations décès pour les veufs(ves) de retraités.

• La déclaration d'une personne décédée doit se faire dans les vingt-quatre heures à la mairie du lieu de décès.

• Qui doit faire la déclaration ?

Un parent ou une personne (même mineure) possédant sur l'état civil du défunt les renseignements les plus complets. Cette personne doit

se munir d'une pièce d'identité personnelle et du livret de famille du défunt. Auparavant, le décès aura été constaté par le médecin traitant ou le médecin d'état civil désigné par la mairie. En cas de mort violente, il est nécessaire de prévenir le commissariat ou la gendarmerie.

Le médecin remet à la famille une lettre destinée aux services de la mairie, permettant l'inhumation.

Cette inhumation doit avoir lieu vingt-quatre heures au moins ou six jours au plus après le décès. La mairie du lieu de décès transmet la déclaration de décès à l'officier d'état civil de la mairie du lieu de naissance pour transcription sur le livret de famille.

• Les services des pompes funèbres :

Ces services recouvrent l'ensemble des cérémonies, des fournitures, des travaux relatifs au service funèbre, au transport du corps et à l'inhumation. Ce service peut appartenir à la commune à titre de service public.

a) Trois possibilités peuvent exister :

— la régie directe : la commune organise elle-même son service en vue de fournir les prestations nécessaires aux inhumations;

— la concession exclusive : la commune offre à une entreprise privée de pompes funèbres un contrat définissant les obligations de cette société;

— le secteur libre.

Dans les communes où il n'existe ni régie directe ni concession, le service est totalement libre et laissé à l'initiative des familles.

Ceci concerne le "service extérieur", c'est-à-dire les fournitures (cercueils, corbillard, urnes, accessoires, tentures, table de signature).

Le "service extérieur" correspond aux décorations intérieures des églises. La commune qui assure le service extérieur et le diocèse qui assure le service intérieur doivent accorder la gratuité aux indigents.

b) Transport du corps :

Une autorisation est nécessaire pour tout transport du corps hors de la commune du lieu de décès. Cette autorisation est délivrée par la mairie.

Lorsque le décès survient en établissement hospitalier, le directeur de l'établissement et le médecin chef de service doivent accorder le transport du corps.

c) Les concessions :

• Qui délivre la concession ?

Le maire sur demande de l'intéressé. Celle-ci ne peut être refusée si elle est destinée aux personnes résidant dans la commune.

• Les droits à acquitter.

Ils comprennent :

— la redevance,
— les droits de timbre et d'enregistrement, comptabilisés par le receveur municipal.

d) La crémation :

L'autorisation de crémation est accordée par le maire de la commune où doit s'effectuer l'opération. Il faut présenter :

— l'expression écrite des dernières volontés du défunt,
— le certificat du médecin chargé de s'assurer du décès.

e) Frais d'obsèques :

Ces frais recouvrent divers services plus ou moins onéreux, et pour lesquels existent divers moyens d'y faire face.

Il s'agit :

— d'une participation aux frais versés par les mutuelles,
— du capital décès versé par des organismes de prévoyance privée,
— des assurances-vie,
— du prélèvement sur les avoirs en compte du défunt dans la limite de 10.000 F avec l'accord des ayants-droits et du directeur de l'établissement financier (banque, poste, Caisse d'épargne,
— des secours sociaux.



Informations aux retraités .

Les successions

Si votre conjoint décédé possédait en bien propre ou en communauté un maison, un appartement, des valeurs immobilières, etc., il est indispensable de faire appel à un notaire.

Les documents indispensables que vous devrez présenter sont :

- le certificat d'hérédité pour percevoir les sommes versées par le défunt sur un livret de Caisse d'épargne lorsque leur montant est inférieur à 10 000 F (ce certificat, délivré par la mairie, est gratuit);

- le certificat de propriété pour les sommes supérieures à 10 000 F (les héritiers doivent l'adresser au greffe du tribunal d'instance du domicile du défunt);

- l'extrait d'acte de décès (ce certificat est délivré à la mairie).

Si vous découvrez un testament, vous devez le remettre au notaire.



Formalités pour la veuve ou le veuf.

• Formalités indispensables.

Comptes bancaires ou postaux : Dès que la banque ou le centre de chèques postaux a connaissance officielle du décès (par un notaire ou par un héritier), les comptes sont bloqués jusqu'au partage. La procuration dont vous bénéficiez ne peut plus être utilisée.

Par contre, si vous avez un compte joint, le compte n'est pas bloqué, vous pourrez continuer à l'utiliser.

Livrets de Caisse d'épargne : Ils sont bloqués, sauf procuration donnée par le titulaire, mentionnant qu'elle restera valable après son décès, dans certaines conditions.

Crédits :

Pour ceux qui étaient en cours au nom seul du conjoint, vérifiez s'il existe une assurance-décès vous libérant de tout ou partie de la dette; dans l'affirmative, prévenez l'organisme prêteur.

Assurances :

Eventuellement, pensez à faire modifier vos contrats, avertissez vos compagnies d'assurances.

Mutuelle :

Contactez-la rapidement pour savoir quels sont vos droits : participation aux frais d'obsèques, conditions par lesquelles vous pouvez devenir adhérent ou non d'ayant-droit.

Impôts sur le revenu :

Vous devez établir deux déclarations, une relative à vos propres revenus perçus du jour du décès au 31 décembre et éventuellement à ceux de vos enfants à charge, l'autre relative aux revenus du défunt (1^{er} janvier à la date du décès). En cas de prélèvements mensuels, prévenir la trésorerie chargée de ces prélèvements.

Succession :

Dans l'éventualité où le défunt avait des biens, vous devez demander à un notaire de se charger des opérations. Si vous découvrez un testament, vous devez le remettre au notaire.

Carte grise :

La carte grise du véhicule du défunt peut être transférée avec l'accord des héritiers et de vous-même, soit au nom de l'un d'entre-eux, soit au vôtre, soit à celui d'un tiers. L'attestation du notaire est indispensable : prenez contact avec les services compétents de la préfecture.

Logement :

Si le logement est la propriété des deux époux, ou si les autres héritiers sont d'accord pour attribuer au veuf ou à la veuve soit la jouissance, soit la propriété, il n'y a aucun problème.

Dans le cas où le logement était la propriété unique du défunt, vous pouvez demander l'attribution préférentielle du logement, lors du partage de la succession, notamment si vous avez encore un enfant mineur à charge. A défaut d'accord amiable, il vous appartient de saisir le tribunal d'instance du lieu d'ouverture de la succession.

La succession au niveau fiscal entraîne la perception du droit de mutation par décès, dès lors qu'elle est présentée à la recette des impôts du lieu du domicile du défunt.

Les droits de mutation par décès frappent toutes les transmissions effectuées lors du décès; c'est-à-dire celles qui résultent de :

- dévolution légale (succession sans testament),

- dispositions testamentaires (legs),

- donations à cause de mort.

Ils doivent être réglés dans les six mois du décès à la recette du trésor du domicile du défunt.

Mais les droits ne sont pas dus dans certains cas :

- sur les biens d'une communauté recueillis par l'époux survivant en vertu d'une convention de mariage,

- sur la pension alimentaire que peut demander l'époux survivant à la succession du conjoint,

- sur la réunion de l'usufruit ou de la nue-propriété par décès de l'usufruitier.

Qu'est-ce que l'"usufruit" ?

C'est la possibilité de se servir d'une chose alors qu'elle ne vous appartient pas.

Exemple : pouvoir garder le logement familial en usufruit. Il est légué à quelqu'un d'autre ou il reviendra de droit à une autre personne, mais vous pouvez l'occuper, à charge pour vous d'en assurer l'entretien. Il est prudent de penser, quand il en est temps, à faire une "donation entre époux". Cela signifie que le survivant à l'autre pourra garder la jouissance du logement en évitant des situations parfois bien déchirantes lors de règlement de succession.

- sur les sommes considérées payables lors du décès de l'assuré à un bénéficiaire nommément désigné (assurance-vie).

Déclaration de succession :

Les héritiers, les légataires ou donataires, leur mandataires ou leurs représentants légaux doivent souscrire une déclaration. Les divers redevables peuvent en rédiger une

Informations aux retraités .

seule sur l'intégralité de la succession. Toutefois, les ayants-droits en ligne directe et le conjoint survivant sont dispensés du dépôt d'une déclaration, si l'actif brut successoral est inférieur à 10.000 F.

Délai pour établir cette déclaration : six mois. Elle se fait sur imprimé fourni gratuitement par l'administration.

Un abattement de 250.000 F qui ne supporte aucun droit est accordé au veuf ou à la veuve ainsi qu'à chacun des enfants. Si vous êtes mariés sous le régime de la communauté, la moitié des biens communs vous revient.

Si votre conjoint n'a laissé aucun testament ni donation en votre faveur :

vous n'avez qu'un droit d'usufruit portant sur le quart de la succession s'il laisse des enfants légitimes, adoptifs ou naturels, conçus alors qu'il n'était pas engagé dans les liens du mariage.

Ce droit porte sur la moitié s'il laisse des enfants naturels conçus pendant votre mariages ou des ascendants, frères, sœurs, neveux ou nièces.

Vous recueillez la succession en pleine propriété s'il ne laisse que des oncles, tantes, cousins, cousines.

Si votre conjoint a fait un testament ou une donation :

cette disposition vous permet de recevoir la quotité disponible la plus importante. Selon les cas, vous recevrez tous les biens :

- soit en usufruit ou en propriété,
- soit en partie en propriété, en partie en usufruit.

• Vous avez encore des enfants mineurs.

Vous exercez seul(e) l'autorité parentale et vous administrez leurs biens sous le contrôle du juge des tutelles (au tribunal d'instance). Vous pouvez, par testament, désigner la personne qui exercerait l'autorité parentale si vous veniez à décéder.

Droits de la veuve

• Le défunt était en activité.

Le défunt était salarié :

La veuve peut bénéficier de l'assurance-décès de régime général (délai pour faire la demande auprès de la Caisse de sécurité sociale : un mois).

Le défunt était fonctionnaire ou ouvrier d'Etat :

Le capital-décès est versé par l'organisme employeur :

- pour un ouvrier d'Etat, trois mois de salaire;

- pour un fonctionnaire de moins de soixante ans, un an de traitement;

- pour un fonctionnaire de plus de soixante ans, trois mois de traitement.

Assurance maladie-maternité :

Le conjoint survivant qui bénéficiait de la couverture assurance maladie-maternité en qualité d'ayant droit bénéficie de la couverture sociale pendant un an à compter de la date du décès. Ce délai est prolongé jusqu'à ce que le dernier enfant à charge atteigne trois ans. Ce délai écoulé, l'intéressé doit s'assurer personnellement soit par l'exercice d'une activité professionnelle, soit en contractant une assurance personnelle.

Prestations familiales :

La veuve continue à percevoir avec la pension de réversion les prestations familiales auxquelles elle avait droit du temps de son mari. A ces prestations vont se rajouter l'allocation d'orphelin d'un des parents et éventuellement l'allocation de parent isolé.

Si la veuve occupe un emploi salarié, les prestations familiales sont rattachées au salaire d'activité.

Pension de réversion :

Pour les personnels fonctionnaires ou ouvriers d'Etat, la veuve peut bénéficier de la pension de réversion, immédiatement, sans condition d'âge.

Pour les salariés du régime général, la veuve doit avoir au moins cinquante-cinq ans et avoir des res-

sources personnelles n'excédant pas un certain plafond.

Assurance veuvage :

Si le défunt était salarié du régime général de sécurité sociale, vous pouvez, sous réserve de certaines conditions, bénéficier de cette allocation.

Conditions :

- si vous avez moins de cinquante-cinq ans,

- si vous élevez ou avez élevé au moins un enfant,

- si vous avez des ressources n'excédant pas un certain plafond pendant les trois mois précédant le décès ou la demande.

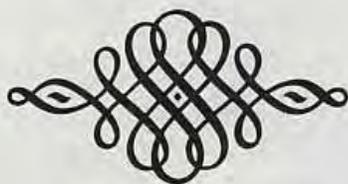


• Le défunt était retraité.

Pensez à prévenir le comptable-payeur de chaque pension du décès du pensionné afin que le conjoint survivant puisse bénéficier des arrérages restant dus au jour du décès, de la liquidation et de la mise en paiement de la pension susceptible d'être attribuée aux ayants cause (conjoint survivant, ancien conjoint divorcé, orphelins âgés de moins de vingt et un ans ou infirmes) : le taux est de cinquante pour cent de la pension principale.

La pension est due jusqu'à la fin du mois au cours duquel le pensionné est décédé. Les sommes qui pourraient être versées après ce délai, notamment par virement à un compte ouvert au nom du pensionné, devront être remboursées. Les formulaires concernant la demande de pension de réversion doivent être envoyés :

- s'il s'agit d'une pension de réversion de fonctionnaire (hors Défense nationale) : au ministère du Budget, Service des pensions, 23 bis, rue de l'Université, 75070 Paris;



AGENTS SUR CONTRAT AFFILIÉS AU RÉGIME GÉNÉRAL
DE SÉCURITÉ SOCIALE ET IRCANTEC
LES DROITS DU CONJOINT SURVIVANT ET DES ORPHELINS

En cas de décès d'un agent affilié au régime, que cet agent soit en activité ou retraité, son conjoint, son ancien conjoint ou ses orphelins ont droit à une pension appelée pension de réversion.

• **Les droits du conjoint ou de l'ex-conjoint :**

Les conditions à remplir sont les suivantes :

| | |
|-------------------------|---|
| Veuve ou divorcée | <ul style="list-style-type: none"> – 50 ans ou 2 enfants de moins de 21 ans, ou majeurs infirmes, à charge. – Non remariée. – Avoir été mariée au moins deux ans avant que le mari ait atteint 55 ans (ou ait cessé ses fonctions) ou avoir été mariée au moins 4 ans. |
|-------------------------|---|

| | |
|-----------------------|--|
| Veuf ou divorcé | <ul style="list-style-type: none"> – 60 ans. – Non remarié. – Avoir été marié au moins deux ans avant que la femme ait atteint 55 ans (ou ait cessé ses fonctions) ou avoir été marié au moins 4 ans. |
|-----------------------|--|

Montant de la pension de réversion :

| | |
|-------|---|
| Veuve | – 50% des points acquis par le participant (sans qu'il soit tenu compte d'un éventuel coefficient de minoration). |
|-------|---|

| | |
|------|---|
| Veuf | – 50% des points acquis par l'épouse dans la limite de 26.000 points (sans qu'il soit tenu compte d'un éventuel coefficient de minoration). |
|------|---|

| | |
|------------|---|
| Divorcé(e) | – Lorsqu'au décès de l'affilié, il existe un conjoint survivant et un ou plusieurs anciens conjoints divorcés et non remariés, la pension est partagée entre eux proportionnellement à la durée respective de chaque mariage. |
|------------|---|

Le conjoint divorcé ne peut prétendre à une pension de réversion que si le décès de l'affilié est intervenu postérieurement au 18 juillet 1978.

• **Les droits des orphelins :**

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Etre orphelins de père et de mère.
- Etre âgés de moins de 21 ans (sont assimilés aux mineurs, dans certaines conditions, les enfants atteints d'une infirmité permanente).

Montant de la pension de réversion :

- Pour chacun des enfants, 20% des points acquis par les participants (sans qu'il soit tenu compte d'un éventuel coefficient de minoration).

Comment demander la pension de réversion ?

- En cas de décès en activité, s'adresser au bureau des pensions de l'établissement.
- En cas de décès en retraite, demander à l'IRCANTEC les imprimés nécessaires.

Nota : Pour la retraite du régime général de la Sécurité Sociale, s'adresser : CRAM Midi-Pyrénées, 17 ter, bd Lascrosses, 31050 Toulouse Cedex.

– s'il s'agit d'une pension de réversion de militaire, d'ouvrier d'Etat ou de fonctionnaire au ministère de la Défense : au ministère de la Défense, Service des pensions des armées, Sous-Direction des pensions civiles, B.P. 509, 17023 La Rochelle Cedex. Préciser chaque fois le numéro du titre de la pension du défunt;

– s'il s'agit d'une pension de réversion de la Caisse régionale d'assurance maladie : formuler la demande auprès de cet organisme. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires à propos des retraites complémentaires en vous adressant au Centre information et coordination d'Action sociale (CICAS), 15, rue des Pénitents Blancs, Toulouse. Tél. 23.42.27.

Sécurité Sociale :

La couverture d'un an à la date du décès est assurée à celle qui bénéficiait de cette couverture en tant qu'ayant droit du défunt. Après ce délai, elle doit demander au service immatriculation de la Caisse son immatriculation en tant que veuve. A partir de cinquante cinq ans ou quel que soit votre âge si vous êtes invalide ou avec deux enfants à charge, vous pouvez bénéficier de la réversion des retraites complémentaires du défunt au taux de soixante pour cent.



Cet article a pu être reproduit grâce à l'autorisation du comité de rédaction de « Présence », ATS.

Vacances



insolites

Dans notre région, à l'époque où la télévision n'avait pas encore envahi nos loisirs, le dimanche on se promenait en famille le long du Canal du Midi.

A bicyclette ou à pied, les promenades étaient agréables sous les grands platanes. Nous rêvions de voyage au fil de l'eau; mais en ce temps là, les mariniers étaient presque les seuls à emprunter les canaux du sud de la France...

A leurs longues péniches, se mêlent depuis peu les bateaux de plaisance. Plusieurs compagnies — anglaises en général — louent des bateaux aménagés pour de petites croisières. Ces compagnies proposent plusieurs itinéraires.



Village de pêcheurs

D'Aigues-Mortes à Sète, l'originalité du canal devient encore plus marquée. On longe de pittoresques cabanes de pêcheurs. On passe tout près de la Cathédrale de Maguelonne, blottie dans les pins, qui fut déchu au profit de Montpellier. Puis on glisse au milieu d'étangs dont le canal n'est séparé que par deux digues d'où s'envolent des nuages de flamants roses. Il faut monter sur les superstructures du bateau pour contempler les "graus" collines blanches des garrigues brûlées au soleil, et le bleu très pur des étangs.



Arrêt pour la nuit



L'enchantement cesse brutalement à la raffinerie de Frontignan et les six derniers kilomètres sont franchement laids. Mais qu'importe ! Voici le Bassin de Thau, véritable mer intérieure, à la lumière qui foudroie, voici Sète à la couleur et à l'animation inégalables.

Un voyage que l'on n'oubliera pas !...

Jany COURRECH.



A travers la Camargue

Il y a deux ans au mois de mai, l'AETA de l'ATE (Amicale des Ecoles Techniques de l'Armement) a organisé une journée de croisière en péniche sur le canal du Midi, mais il a fait si froid que, forts de cette expérience nous avons décidé de naviguer avec un de ces bateaux de location mais sur un canal plus "chaud" : celui du Rhône à Sète. Curieux canal qui étire de longues lignes droites et qui sépare deux mondes :

à gauche, c'est la Camargue, ses chevaux blancs et ses étangs derrière les arbres de la rive;

à droite, c'est le Languedoc et les pins parasols sur la ligne d'horizon. Arrivée splendide à Aigues-Mortes dont la tour nous regarde venir de très loin.

Tout le monde sait que Saint-Louis créa la cité et s'y embarqua par deux fois pour les croisades. L'escale sous les remparts est des plus agréable.

Arrivée à Aigues-Mortes



L'heure de la lecture.



Le Personnel est informé que dans le courant du 3^e trimestre 1984 de nouveaux livres ont été achetés dont les titres suivent :

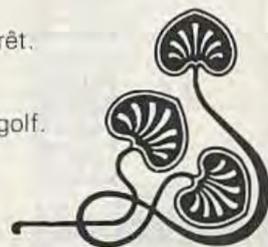
ROMANS :

Blond G. : Les châteaux de l'exil.
Boileau-Marcejac : Les eaux dormantes.
Boisson V.A. : L'affaire Norbert Ligeot.
Casamayor : Mitia.
Certimages B. : Le printemps des autres.
Clavel B. : L'homme du labrador.
Clément : Le canton des nuages.
Coulonges G. : La terre et le moulin.
Decoin D. : Les trois vies de Babe Ozouf.
Depinde B.M. : La mule de tête.
Dubos A. : La fin des mandarins.
Ducros H. : La triche.
Etcheverry : Elvire ou la guerre perdue.
Fairbairns Z. : Ce fut un long voyage.
Fougères J. : Destinée city.
Franchini Ph. : La fille poussièrre.
Giroud F. : Le bon plaisir.
Grenne G. : Les enfants d'Hippocrate.
Halle J.C. : L'avant centre.
Jakez-Helias P. : La colline des solitudes.
Joubert J. : Le lézard grec.
Larteguy J. : Le Commandant du Nord.
Moatti N. : Les belles de Tunis.
L'enfant double
Nucera L. : Le kiosque à musique.
Praver Jhabvala R. : Cette lutte incertaine.
Ragon M. : Les mouchoirs rouges de Cholet.
Scerller : Mon petit garçon des rizières.
Stern M.R. : Le flot sauvage.
Verguin P. : Ce qui arrive à Marie-Jeanne.
Vincent P. : La grande usine.
Volf Z. : La Grecque.
Wolitzer H. : Une drôle de balade.
Bellow S. : L'hiver du doyen.
Boulle P. : La baleine des Malouines.
Prou S. : La pré aux narcisses.
Schneider M. : Mère merveille.
Wiesel E. : La nuit.
Le 5^e fils.
Lagorce G. : Le train du soir.
Andro J.-Cl. : La danse des couples.
Le Carre J. : La petite fille au tambour.
Stern M.R. : Le flot sauvage.
Chapelle R. : Le cri des Indiens.
Hoving T. : La croix de Maître Hugo.
Le Scal Y. : Le novice du Tamaris.
Polles H. : Sophie de Tregulier.
Frylman S. : Cosima Wagner.
Jurgensan G. : La chevelure de la nuit.
Meyer Nicolas : Confessions d'un pigeon voyageur.
Tauriac M. : La fleur de la passion.
Duquesme J. : Maria Van Damme.

Letexier R. : L'alouette rouge.
Bao Lord : Lune de printemps.
Comtesse de Paris : Tout m'est bonheur (tome 1).
Laffont : La lionne du boulevard.
Confessions d'un pigeon voyageur.
La cendre et le feu.
Plon : Apollonie.
Stock : L'aigle et la soie.
Grasset : Le lézard grec.
Flammarion : La piste interdite de Tombouctou
Gallimard : Je vous écris l'Italie.
La place.
Michel : Natalia.
France Empire : Le novice du Tamaris.
Les folles années de Chamonix.
Calmann Levy : Les années vermeil.
Seuil : Le sourire du chat.
Privat : Norbert Casteret raconte...
Aventures sous terre.
Carrère : La valise en carton.
P.O.L. : Le vin pur.
Balland : Des cercles dans la forêt.
Michel A. : L'or de la terre.
Fontbrune.
Calmann Levy : Les sirènes du golf.

DOCUMENTAIRES :

Augarde J. : La longue route des tabors.
Babitcheff L. : Les aventures d'une Autrichienne pendant l'occupation.
Durant Ph. : Gérard Philippe.
Faligod R. : Les services spéciaux de Sa Majesté.
Mahuzier K. et A. : Les Mahuzier au Caucase.
Mohas : La filière du rail.
Rastoin A. : Ashuapini sur la piste des Indiens.
Schakovsky Z. : Lumières et ombres.
Stangier S. : Ces secours qui tombent du ciel.
Toledano M. : L'Officier de Magdebourg.
Stadelhofen H. : Soraya, la malédiction des étoiles.
Cetry S. : Sur les ailes de l'hippocampe.
Grenaud et Marcaillhou : Boni de Castellane.
Eychenne E. : Les pyrénées de la Liberté.
Roussin A. : Rideau gris et habit vert.
Karol K.S. : Solik.
Lecat M. : Quand les laboureurs courtoisaient la terre.
Jemain A. : Michelin, un siècle de secrets.
Manevy J.V. : Nicole Grasset, Médecin du bout du Monde.
Sarraute N. : Enfance.



CONCOURS

85

PRÉVISIONS RELATIVES AUX CONCOURS INTERNES,

| NATURE DE L'EXAMEN | DATE DES ÉPREUVES | CONDITIONS EXIGÉES | |
|---|-------------------|---|------------------|
| | | CONCOURS EXTERNE | CONCOURS INTERNE |
| TECHNICIENS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS (concours internes) : - Corps Armements Terrestres (AT) - Corps Constructions Navales (CN) - Corps Constructions Aéronautiques (CA). | avril | Être âgé de 45 ans au plus au 01-01-85. Justifier de quatre ans de services effectifs soit dans un corps de fonctionnaires de l'ordre technique du Ministère de la Défense classé dans les catégories B ou C, soit en qualité d'agents sur contrat de l'ordre technique classés dans les catégories 1 - 2 et 3 B. | |
| VÉRIFICATION D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANALYSTE (examen professionnel). | 22 avril | Fonctionnaires de catégorie A. | |
| VÉRIFICATION D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROGRAMMEUR (examen professionnel). | mai | Fonctionnaires de catégorie B. | |
| VÉRIFICATION D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PUPITREUR (examen professionnel). | mai | Fonctionnaires de catégorie B - C et D. | |
| CONTRÔLEURS DIVISIONNAIRES (1986) (examen professionnel). | 22 mai | Contrôleurs comptant au moins un an d'ancienneté dans le 8 ^e échelon de leur grade au 31-12-86 et a fortiori les chefs de section. | |
| SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS EN CHEF DES SERVICES EXTÉRIEURS (1986) (examen professionnel). | 29 mai | Secrétaires administratifs des services extérieurs réunissant au 31-12-86 un an d'ancienneté au 8 ^e échelon et a fortiori les chefs de section. | |
| TECHNICIENS CHEFS DE TRAVAUX PRINCIPAUX (1986) (examen professionnel) : - Corps de l'Armée de Terre et des Services Communs - Corps des Services de la Marine. | 12 juin | T.E.F. ayant atteint depuis un an le 5 ^e échelon le 31-12-86 et justifiant de cinq années de services effectifs en qualité de T.E.F. et a fortiori les techniciens chefs de travaux. | |
| TECHNICIENS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS (concours internes) : - Corps de l'Armée de Terre et des Services Communs - Corps des Services de la Marine. | octobre | Voir conditions T.E.F. internes AT - CN - CA. | |
| VÉRIFICATION D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE CHEF PROGRAMMEUR (examen professionnel). | novembre | Fonctionnaires de catégorie B ayant exercé les fonctions de programmeur pendant au moins trois ans. | |
| SECRÉTAIRES STÉNOGRAPHES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE (concours interne). | 6 novembre | Sténodactylographes de l'administration centrale justifiant d'au moins trois ans de services effectifs en qualité de sténodactylographes titulaires à la date de l'examen. | |
| VÉRIFICATION D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE MONITEUR DE DACTYLOCODAGE (examen professionnel). | décembre | Personnels ayant exercé les fonctions de dactylocodeur pendant au moins cinq ans. | |

| EMPLOI | CAT. | CONCOURS | Date limite de réception des dossiers d'inscription (1) | DATE DES ÉPREUVES | | CONDITIONS D'ADMISSION | | | |
|--|------|------------|---|--------------------|----------------|------------------------|--|------------------|---|
| | | | | ÉCRITES | ORALES | CONCOURS EXTERNE | | CONCOURS INTERNE | |
| | | | | | | Age (2) | Diplôme exigé ou niveau des épreuves | Age (2) | Durée des services civils (ou publics) exigés |
| Secrétaires Administratifs d'Administration Centrale (pour PARIS seulement) | B | ex. | 1 ^{er} avril | 3 mai | juin | 45 | baccalauréat ou capacité en droit ou diplôme équivalent | | |
| Secrétaires Administratifs d'Administration Centrale (pour PARIS seulement) | B | in. | 29 avril | 22 mai | juin | | | 45 | 4 ans au 01.01.1985 |
| Techniciens d'Études et de Fabrications (travaux spéciaux et de laboratoire) | B | ex. et in. | 29 avril | 6 et 7 juin | septembre | 45 | aucun (niveau bac technique) | 45 | 4 ans à la Défense au 01.01.1985 |
| Agents Techniques de l'Électronique | C | ex. et in. | 6 mai | 19 juin | | 45 | B.E.P. du secteur industriel des spécialités relevant de l'électronique ou de l'électrotechnique | 50 | 4 ans au 01.01.1985 |
| Assistant(e)s de service social (2 ^e session) | B | ex. et in. | 10 juin | 26 juin | début juillet | 21 à 45 | diplôme d'état d'assistant(e) de service social | 21 à 45 | 2 ans à la date du concours et être titulaire du diplôme d'état |
| Attachés de Services Administratifs des Services Extérieurs | A | ex. et in. | 1 ^{er} août | 12 et 13 septembre | début novembre | 21 à 35 | diplôme exigé au 1 ^{er} concours d'entrée à l'E.N.A. | 21 à 40 | 4 ans au 01.01.1985 |
| Infirmier(e)s | B | ex. et in. | 2 septembre | 2 octobre | novembre | 45 | diplôme d'état d'infirmier(e) | — | 5 ans diplôme d'état d'infirmier(e) |
| Contrôleurs des transmissions | B | ex. et in. | 26 août | 3 et 4 octobre | | 45 | baccalauréat ou diplôme équivalent | 45 | 3 ans à la Défense au 01.01.1985 |
| Assistant(e)s de service social (3 ^e session) | B | ex. et in. | 23 septembre | 9 octobre | fin octobre | 21 à 45 | diplôme d'état d'assistant(e) de service social | 21 à 45 | 2 ans à la date du concours et être titulaire du diplôme d'état |
| Techniciens d'Études et de Fabrications (marine-transmissions) | B | ex. et in. | 4 novembre | 11-12-13 décembre | février | 45 | aucun (niveau bac technique) | 45 | 4 ans à la Défense au 01.01.1985 |
| Commis des Services Extérieurs | C | ex. et in. | Le calendrier des concours de commis sera publié ultérieurement | | | 45 | brevet des collèges, B.E.P.C. ou diplôme équivalent | 50 | 2 ans au 31.12.1985 (dont 1 an de services civils) |

(1) Délivrance des dossiers de candidature arrêtée 15 jours avant la date limite de réception.

(2) Les limites d'âge supérieures peuvent être reculées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; elles ne sont pas opposables à certaines femmes (loi du 7 juillet 1979 J.O. du 8 juillet 1979 page 1666).

(3) Ou sous-officier et quartier-maître (1 an de grade) réunissant quatre années de service au 01.01.1985, possesseurs de brevets ouvrant accès à l'échelle de solde n° 3 au moins.

(4) Ou diplôme permettant l'inscription dans une faculté de sciences (sous réserve de l'obtention en cas de succès du certificat de licence es sciences ou du diplôme d'ingénieur).

LE CARNET... LE CARNET... LE CARNET...



NAISSANCES

Audrey, fille de Thierry Faure (CHT), née le 10.10.84
Renaud, fils de Gérard Santamaria (MEL), né le 13.10.84
Virginie, fille de Didier Rault (SI), née le 18.10.84
Stéphanie, fille de Charles Sistach (BM), née le 12.10.84
Marjorie, fille de Gisèle Chaubet (MEL), née le 19.11.84
Jérôme, fils de Alain Messal (BM), né le 5.12.84
Christian, fils de Maurice Junior (FEM), né le 7.12.84
Aurélien, fille de Dominique Chatard (EDE), née le 10.12.84
Mathieu, fils de Jean-Paul Verge (SGA), né le 28.12.84
Céline, fille de Marie-Carmen Laporte (APP), née le 7.01.85
Amandine, fille de Christian Sanuy (FEM), née le 23.12.84
Vincent, fils de Marc Vidal (BM), né le 4.01.85
Fabien, fils de Jean-Pierre Vigna (FEM), né le 12.01.85
Céline, fille de Jean-Claude Raffel (BM), née le 8.02.85
Laetitia, fille de Antoine Rueda (ETNA), née le 16.01.85
Christelle, fille de Michel Munier (CHT), née le 18.02.85



MARIAGES

Jean-Luc Grillères (FEM), avec Danielle Not, le 13.10.84
Viviane Pitorre (O), avec Joseph Galy, le 20.10.84
Jean-Pierre Maury et Chantal Massines (M-SI), le 7.01.85

RETRAITES

Henriette Aggery (ICR), le 2.11.84
M.-Jeanne Cartaud (OC), le 1.11.84
Claude Rassier (PI), le 1.11.84
Roger Loerch (GA), le 3.10.84
Georges Ducros (MP), le 7.11.84
André Goutoule (MP), le 1.12.84
Yvette Rascagnères (APP), le 4.12.84
Jean Marty (MP), le 1.12.84
Noël Demblans (CHT), le 1.12.84



Raymonde Grancher (ET), le 23.12.84
Joseph Giscou (BM), le 1.01.85
Jeanne Fraysse (FEM), le 1.01.85
Fernand Audran (OC), le 1.01.85
Edmond Loidi (BM), le 3.01.85
Georges Souquet (CHT), le 5.01.85
J.-Claude Valadas (FEM), le 1.02.85
Germaine Martin (CHT), le 1.02.85

EMBAUCHAGES

Gilles Adell (CHT), le 5.11.84
Bernard Pessidou (O), le 22.10.84
Catherine Cavaignac (GA), le 22.10.84
Yannick Fournier (CG), le 5.11.84
Daniel More (MP), le 3.12.84
Jocelyne Tomaselli (APP), le 1.10.84

DÉMISSIONS

Monique Defoy (PAP), le 1.02.85

MUTATIONS

Arrivées

Lucien Saint-Upéry Iceta (C/S FEM), le 1.11.84

Départs

Marie-Hélène Lepinay (APP), le 1.11.84
Alain Dunac (ET), le 1.01.85



PROMOTION PERSONNEL MENSUEL

Accession au grade d'agent d'administration principal au titre de 1984 :

Mme Lucette Luret

Accession au groupe VII des agents d'administration principaux au titre de 1984 :

Mmes Francine Cadot (R),
Christiane Noix (REM).

Accès au corps des commis après concours au titre de 1984 :

Mmes Hélène Lacam (REM), Josiane Fardou (CG), Anne Di Maio (CM), Marie Laporte (APP), Josette Polesel (APP), Nicole Redon (REM), Milles Josette Stival (PI), Michelle Cazena-vette (PI), Maryse GISCOU (SEABAF), M. Francis Anfosso (GA).

Accès au corps des sténodactylographes après concours au titre de 1984 :

Mme Régine Darros (TI).



ATELIER DE FABRICATION DE TOULOUSE
155, AVENUE DE GRANDE-BRETAGNE
31052 TOULOUSE CEDEX
TÉLÉPHONE : (61) 49.11.71
TÉLEX : 531 464